Commission consultative paritaire n° 2 (Accompagnement de la recherche) du CNRS

Liste présentée par Sud Recherche, membre de Solidaires

CCP 2026 : quels enjeux ?

En parallèle aux élections des représentant-es au Comité social d'administration (CSA) – où nous sommes toutes et tous appelé-es à voter au sein d'un même collège électoral quels que soient notre statut et notre niveau d'emploi – sont organisées les élections pour renouveler les Commissions consultatives paritaires (CCP).

Les agentes et agents non-titulaires (CDD ou CDI, doctorant-es, post-doctorant-es, contrats de travailleur handicapé) sont appelé-e-s à participer au vote ; mais, comme à son habitude, le CNRS a choisi de distinguer les personnels dits « de recherche » de ceux dits « d'accompagnement de la recherche », s'éloignant de notre idéal d'unité du personnel.

Les CCP sont compétentes en particulier pour les questions disciplinaires, les licenciements en cours de contrat. Face à une pression croissante sur le personnel, nourrie par une culture du résultat et de la rentabilité de plus en plus prégnante, il est primordial de se défendre, et d'affirmer la solidarité entre toutes les catégories de personnel.

En votant Sud Recherche, vous ferez le choix du refus de toute compromission ou arrangement : pas question de croire les directions sur parole, de sacrifier un dossier pour un autre.

Les représentant-es Sud Recherche seront attaché-es à décortiquer les causes réelles des situations problématiques, en prenant en compte de manière globale l'environnement de travail (organisation du travail, relation avec la hiérarchie, fonctionnement collectif…) et qui font des propositions et agissent afin de les traiter à la racine. Elles et ils n'accepteront pas que l'on sacrifie quelques fusibles pour alimenter la communication de la présidence ; elles et ils ne laisseront pas passer sans bruit les procédures-bâillon ou les sanctions demandées par une hiérarchie incapable d'organiser le travail. Mais nos élu-es n'auront pas non plus de complaisance envers celles et ceux qui abusent de leur(s) collègue(s) ou du collectif..

Les représentant-es Sud Recherche s'appuieront sur un travail collectif plutôt que de décider ou de se débattre dans leur coin.

En votant pour Sud Recherche, vous nous permettez aussi de poursuivre et d'amplifier notre action de défense individuelle, y compris devant les tribunaux. Nous communiquons peu sur nos succès ; d'autres le font plus que nous… Nous préférons obtenir des résultats.

STOP à la PRÉCARITÉ !

Revendiquer un emploi stable pour tout le personnel, ce doit être le combat de tout le personnel.

Seul l'emploi stable permet d'assurer la pérennité de la recherche, de créer un collectif de travail durable et solide et de pouvoir s'appuyer sur ses collègues dans la durée.

Seul l'emploi sur statut de fonctionnaire, assorti de financements pérennes, permet de répondre à la demande « d'expertise scientifique indépendante » désormais sollicitée de toutes parts.

Parce que ce sont les intérêts de tous et toutes, ce doit être le combat de toutes et tous, titulaires comme précaires.



Vous attendez plus d'équité
entre différents statuts, entre fonctions exercées, entre les femmes et les hommes :
c'est le cœur de notre combat !

Mêmes droits et mêmes rémunérations !

NOS ENGAGEMENTS

Pour que les commissions consultatives paritaires soient une voie de défense individuelle efficace, il faut une action collective à la hauteur de l'enjeu !

Les délégué-es qui défendront un-e collègue en difficulté seront parfois elles-mêmes ou eux-mêmes en situation précaire. Le risque existe de se retrouver en situation de fragilité face à l'employeur, et d'être ensuite « épinglé-e » au moment de rechercher un emploi stable ou… un nouveau CDD ! Elles et ils doivent pouvoir s'appuyer sur un collectif fort et déterminé, seul capable d'interpeler les directions sans crainte de représailles.

L'intervention « obligatoire » de la CCP est limitée aux situations très conflictuelles, bien souvent dans des contextes de travail très dégradés. L'employeur fait alors le choix de rompre la relation contractuelle. Pourtant l'intervention en amont, avant le conflit ouvert, a de bien meilleures chances d'aboutir à des solutions. Est-ce avec de telles pratiques qu'on prétend diminuer le stress au travail ? C'est en collaborant entre militant-es titulaires et précaires que nous pourrons passer outre les blocages qui nous sont imposés.

Nous refusons de nous séparer arbitrairement en deux « communautés » ; nous militons au contraire pour un personnel uni, quel que soit la situation de chacun-e.

Nous revendiquons des droits identiques pour toutes les catégories de personnel. Le suivi des contractuel-les devrait pouvoir s'effectuer auprès de la commission administrative paritaire de titulaires correspondant à leur fonction.

Vos représentantes et représentants dans les différentes instances ne sont pas là uniquement pour siéger autour d'une table, elles et ils sont présent-es à vos côtés pour vous défendre tout au long de votre contrat. À tout moment, chacun-e peut les interpeller, sur toute question d'ordre individuel, par exemple en cas de refus de certains droits (télétravail), de demande de modification du compte rendu de votre entretien professionnel, de difficultés de reclassement...

Pour la transparence et l'information de toutes et tous : la présence de représentantes et représentants attentives et attentifs à la défense du personnel oblige l'administration à motiver ses décisions, y compris disciplinaires. En accord avec l'agent ou l'agente concerné-e, nos représentantes et représentants n'hésiteront pas à rendre publics les abus dont elles ou ils auraient connaissance dans l'exercice de leur mandat.



VOTEZ et Faites voter pour SUD RECHERCHE !